



Conditions générales de participation Tombola de la Table Ronde de Fribourg

1. Organisateur et bénéficiaires

- L'organisateur de la tombola est La Table Ronde de Fribourg (RT8).
- Le mouvement junior du HC Fribourg-Gottéron percevra un don à hauteur de 10% du chiffre d'affaires des ventes de billets de la tombola versé à Gottéron MJ Sàrl (CHE-114.491.811)
- L'entier du bénéfice de la tombola, sous réserve du don mentionné ci-dessus, sera reversé à l'association Au fil de l'Ondena (CHE-351.444.366).

2. Conditions de participation

- La participation est ouverte à toute personne majeure physique (18 ans révolus) au moment de l'achat du billet.
- La participation est ouverte à toutes les personnes morales domiciliées en Suisse au moment de l'achat du billet.
- La participation implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales.
- Chaque participant est responsable de jouer de manière prudente et ne doit pas s'exposer à un endettement.

3. Billets et validité

- Chaque billet de tombola donne droit à une participation au tirage au sort.
- Les billets sont valables uniquement pour le tirage prévu le jeudi 4 décembre 2025 à 10h00.
- Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

4. Tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 10h00 sous le contrôle de l'organisateur.
- Les résultats sont définitifs et aucun recours juridique n'est possible quant au déroulement du tirage ou à l'attribution des prix



5. Les prix

• **1er prix :**

Vivez la saison 2026-27 comme un véritable privilégié grâce à un package VIP complet : match en loge, expériences dine & view, terrasse, lounge et skybox.

Inclus:

- 1 match en loge
- 1 match au "dine and view"
- 1 match au "Deck la mobilière"
- 1 match à la "terrasse bcf"
- 1 match au "lounge bfik"
- 1 match au "Stamm cardinal"
- 1 match en package "Hospitality"
- 1 match à la "Sky box"

Conditions:

Valable pour la saison 2026-2027. Les prestations sont soumises au calendrier des matchs et à la disponibilité des espaces VIP. Le HC Fribourg-Gottéron fixe les dates avec une limite d'un événement par mois.

2ème prix :

Savourez l'excellence de la gastronomie locale avec 4 bons de 500 CHF à utiliser dans des restaurants étoilés du canton. Un parcours gourmand qui vous fera découvrir des saveurs raffinées et le savoir-faire des chefs fribourgeois.

Inclus:

- 1 bon de 500 CHF à l'Hôtel Restaurant Les Montagnards
- 1 bon de 500 CHF au Restaurant des Trois Tours
- 1 bon de 500 CHF au Restaurant Le Pérolles
- 1 bon de 500 CHF au Restaurant La Pinte des Mossettes

Conditions : :

Bons valables dans les établissements partenaires mentionnés durant toute l'année 2026. Réservation préalable recommandée selon la disponibilité des restaurants.



3ème prix :

Séjournerez dans une suite présidentielle de l'hôtel Colosseo (1 nuit, haute saison) pour 2 adultes et 3 enfants. Profitez des deux parcs: Europa-Park et Rulantica, le parc aquatique. Un lot prestigieux qui combine confort, divertissement et souvenirs inoubliables.

Inclus:

1 nuit dans la suite présidentielle de l'hôtel Colosseo.
Pour 2 adultes et 3 enfants.
Valable également en Haute saison.
2 × Billet 2 jours adulte Europa-Park
3 × Billet 2 jours enfants Europa-Park
2 × Billet 1 jour adulte Rulantica
3 × Billet 1 jour enfants Rulantica

Conditions :

Valable pour une date convenue avec l'hôtel et le parc. Le séjour doit être réservé à l'avance et est soumis à la disponibilité des chambres et des billets d'entrée.

4ème au 1000ème prix :

Vous avez de bonnes chances de rembourser votre participation grâce à une des 1000 cartes journalières proposées par notre partenaire "les remontées mécaniques de Charmey".

Profitez d'une journée en montagne, d'une expérience nature et détente au cœur de la Gruyère, entre randonnée, ski ou simple bol d'air pur selon la saison.

Conditions :

Billet valable pour une journée, non cessible, utilisable selon le calendrier et conditions d'ouverture des remontées mécaniques de Charmey.

6. Remise des prix

- Les gagnants seront contactés personnellement par la Table Ronde de Fribourg ou par le représentant du lot gagné.
- Les prix ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.
- La revente des prix est interdite.
- Tout prix non réclamé après le 31.01.2026 après notification reste la propriété de l'organisateur. Les lots non réclamés sont utilisés au profit de l'association "Au fil de l'Ondena" à laquelle est destinée le bénéfice de la tombola.
- La liste des résultats sera accessible via le site de la table ronde de Fribourg www.rt8.ch dès le 05.12.2025.



7. Responsabilités

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, retard ou erreur d'acheminement du courrier, des billets ou des prix.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable des prestations offertes par des tiers (restaurants, hôtels, stations de ski, clubs sportifs, etc.). Toute réclamation devra être adressée directement au prestataire concerné.

8. Protection des données

- Les données personnelles des participants sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de la tombola.
- Elles ne seront pas transmises à des tiers, sauf aux partenaires qui en ont besoin pour la remise ou l'application des prix.

9. Droit applicable et for juridique

- Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.
- Le for juridique exclusif est à Fribourg (Suisse).

10. Recours

Toute contestation doit être adressée par courrier recommandé à :

Table Ronde n°8
p.a. David von Ballmoos
Route des Bonnesfontaines 16
Case postale
1701 Fribourg